

Relevé des Décisions concernant les Assemblées Générales de la Ligue et de ses Comités Départementaux.

1. Comité de Direction du 13 Juin 2020.

« Assemblée Générale Elective Ligue de Normandie

- Nature et Montant des prestations pour chaque liste candidate (art 44-9 – RA FFT)

Conformément à l'article 44-9 des Règlements administratifs de la FFT, le Comité de Direction est chargé de fixer la nature et le montant que chaque liste candidate **à l'élection du comité de direction de la Ligue disposera :**

- 1.200€ en remboursement de frais comprenant une indemnité kilométrique à 0,36€, des frais de location de salles, de frais de bouche, de petit matériel de bureau ou de communication et d'impression)
- 500 photocopies

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité »

2. Comité de Direction du 19 septembre 2020 et par consultation électronique du 22 septembre 2020.

- Temps de parole des listes Candidates dans les Assemblées Générales de la Ligue et de ses Comités Départementaux.

« Les Assemblées Générales de la Ligue et des Comités Départementaux ne sont pas le lieu d'expression des candidats **à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale de la FFT.**

En revanche, et en cas de candidatures multiples aux élections des délégués, le Bureau de la ligue propose un temps de parole égal pour chaque liste de délégués de **cinq (5) minutes maximum**, un tirage au sort devant déterminer l'ordre des présentations.

La prise de parole est uniquement réservée à la personne figurant au 1^{er} rang de chaque liste. **En cas d'empêchement, celle-ci devra désigner une personne de son choix figurant sur sa liste.** Le choix devra être communiqué au siège de la Ligue de Normandie de Tennis par courrier postal ou électronique avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Un support de communication, limité à une « slide », pourra être diffusé lors de cette prise de parole après accord de la commission de surveillance des opérations électorales. »

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité »

« Dans le cadre de l'élection du Comité de Direction de la Ligue de Normandie et des Comités départementaux, et en cas de candidatures multiples, les dispositions prévues pour l'organisation de l'élection des délégués à l'Assemblée Générale de la FFT seront strictement les mêmes. »

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité »

▪ **Protocole Sanitaire Assemblée Générale de la Ligue.**



Portez un **masque**



Lavez-vous les mains avec de la **solution hydro-alcoolique** mise à votre disposition



Munissez-vous et utilisez votre **stylo personnel**



Maintenez une distance d'**au moins 1 mètre** avec les autres personnes

Ainsi, **seules les personnes suivantes** pourront être présentes le jour de l'Assemblée :



Le **Délégué de club** ou en cas d'absence son mandataire (soit 1 personne)



Les **Membres du Comité de Direction** sortant



Les **candidats** à l'élection du **Comité de Direction**



Les **candidats** à l'élection des **Délégués**



Les **Membres** de la **Commission Régionale des Litiges** compétente en matière de surveillance des opérations électorales



Les **recipiendaires** des médailles FFT



Les **permanents** en charge de l'organisation

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité »